



MAIRIE  
**PONT DE MONTVERT**  
**Sud Mont Lozère**

Téléphone : 04 34 09 06 10  
Télécopie : 04 66 45 85 76

Le Pont de Montvert, le 31 mars 2020

## COMMUNIQUE aux HABITANTS de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE

Marché du mercredi matin

Dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a interdit la tenue des marchés y compris les marchés de plein vent. Il a toutefois ouvert la possibilité pour les communes de solliciter une dérogation pour les petits marchés de proximité.

Nous avons pris mardi dernier, sans beaucoup de recul sur la situation puisque notre marché se tient le mercredi (décret du lundi 23 mars), la décision de ne pas demander de dérogation. Nous étions parfaitement conscients des problèmes que cela générerait pour nos producteurs locaux mais la gestion de cette crise sanitaire constituait à nos yeux une priorité.

Cependant, il est vrai qu'en cette saison notre marché du mercredi n'a pas grand-chose à voir avec les grands marchés urbains que l'on voit sur nos écrans. Le lieu, le nombre de producteurs, la fréquentation laissent à penser que la sécurité sanitaire est parfaitement gérable. Et puis, élément essentiel, le maintien de cet accès à la vente directe en circuit court constitue un soutien indispensable à la pérennité de l'activité de ces producteurs locaux. C'est pourquoi après plusieurs consultations, échanges entre élus et face à la sollicitation des producteurs concernés, nous avons sollicité et obtenu la dérogation préfectorale.

Un marché pourra donc continuer à se tenir le mercredi mais dans les conditions expresses suivantes :

- ce marché sera ouvert aux seuls producteurs de notre commune, fréquentants régulièrement le marché de l'hiver (2 à 3 en cette saison)
- horaire du marché limité à la plage 9H - 11H30,
- espacement minimum de 5 mètres entre stands,
- respect impératif des gestes barrières, notamment espacement suffisant entre les clients en attente devant les étals.

A tous ceux qui souhaitent profiter de cette dérogation accordée pour poursuivre leurs achats et soutenir nos producteurs, nous demandons fermement de respecter les gestes barrières, de ne pas constituer d'attroupement et de passer si possible commande en amont afin de limiter le temps de présence sur le stand.

Le respect de ces dispositions conditionne le maintien du bénéfice de cette dérogation qui nous a été accordée.

Bon courage, restons tous vigilants et solidaires face à cette crise.

L'équipe municipale